Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2008 PAR LA CONFÉDÉRATION

Selon le DSAS, la diminution des primes d'assurance-maladie 2008 est insuffisante

Compte tenu des prévisions de réserves excédentaires des assureurs annoncées à fin 2007, soit 464 millions pour le canton de Vaud, le Département de la santé et de l'action sociale estime que la diminution des primes d'assurance-maladie 2008 annoncée aujourd'hui par la Confédération est insuffisante.

En août dernier, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) rendait public son préavis au sujet des primes 2008 déposées par les assureurs auprès de l'Office fédéral de la santé publique. Pour mémoire, les requêtes de primes des assureurs indiquaient une évolution de -0.6% pour les adultes de plus de 26 ans, de -0.7% pour les jeunes adultes et de -4% pour les enfants de moins de 18 ans. Simultanément, le DSAS signalait que les réserves excédentaires des assureurs dépassaient les 400 millions. Compte tenu de cette marge, il exigeait un effort supplémentaires pour que la baisse moyenne des primes atteigne au moins 2,6%.

Aujourd'hui, l'OFSP a publié les primes 2008 définitives pour les assurés vaudois. La baisse sera finalement de -0.8% pour les adultes de plus de 26 ans, de -1.1% pour les jeunes adultes et de -4.6% pour les enfants de moins de 18 ans. Si le DSAS se réjouit que les primes baissent dans le canton, après une année 2007 de stabilisation, infléchissant ainsi une accumulation injustifiable de réserves, il relève que cette diminution n'est pas satisfaisante.

Concrètement, l'OFSP n'a modifié les primes que de 8 assureurs. En 2008, il en restera encore 11 qui afficheront des excédents de réserves supérieurs à 10 millions chacun. L'OFSP a même accepté une hausse de primes en 2008 pour un assureur affichant un excédent de réserves.

L'argument selon lequel la Suisse connaîtrait de nouveau une vigoureuse hausse des coûts dès 2008 qui menacerait l'équilibre financier des assureurs n'est pas recevable en l'état. Les assureurs ont postulé un taux de croissance des coûts (entre 4 et 6%) à partir des résultats d'un seul trimestre de 2007 et en se fondant sur une nouvelle méthode non encore stabilisée. Selon l'ancienne méthode de calcul (d'après la date de facturation) le résultat pour le canton de Vaud est pour l'instant de 2,9% de croissance des coûts entre 2006 et 2007, ce qui se situe bien loin des chiffres articulés par santesuisse.

Compte tenu des excédents de réserves et de la difficulté à obtenir une véritable baisse des primes pour cette année, le DSAS s'engagera pour qu'il n'y ait pas de hausse dans les prochaines années.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 septembre 2007

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06 - Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociale et de l'hébergement, 021 316 51 44